



Madame, Monsieur,

Le **dimanche 27 novembre 2022**, la section 3M de l'Automobile Club du Sud-Ouest organise son **62ème salon du jouet ancien et de collection : BURDIJOUETS**, il se déroulera de **9H00 à 18H00** au **PAVILLON DU PIN GALANT** à Mérignac (34 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) (sous réserve des contraintes sanitaires et des mesures gouvernementales du moment).

Un fléchage sera mis en place à partir de la sortie 10 de la Rocade bordelaise.

Les exposants qui le désirent pourront s'installer le **samedi 26 entre 15H00 et 18H00** (**merci de respecter ces horaires**).

- Les exposants seront attendus à **partir de 8 heures** le Dimanche matin.
- L'entrée pour les visiteurs est prévue à 9H00 (payante pour les adultes : 3 €).
- Toute défection devra être signalée 8 jours avant la manifestation pour prétendre à un remboursement.

Une confirmation peut être envoyée si une enveloppe self adressée est jointe à l'inscription.

RENSEIGNEMENTS : Entre 18 H et 20 H : 06 .70.34.97.36 Heures de bureau : 05.56.44.22.92

Règlement du salon (à lire impérativement)

Article 1 : Les exposants doivent présenter du jouet (jouets anciens pour les particuliers) ou de l'automobilia.

Article 2 : le stand sera tenu jusqu'à 17H00 (**toute sortie de matériel est interdite avant 18 H pour des raisons de sécurité**). **Il est impératif de respecter cet article.**

Article 3 : les réservations seront effectives après règlement à l'avance et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Ne sont pris en compte que les dossiers complets.

Article 4 : Toute défection devra être signalée une semaine avant la bourse- les tables non occupées à 9h15 seront redistribuées.

Article 5 : Il est formellement interdit de fumer dans la salle

Article 6 : l'organisateur n'est pas responsable des dégradations, vols, pertes etc...

Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, douanes et polices diverses en particulier en ce qui concerne l'origine des objets présentés.

Article 8 : l'inscription à la bourse implique le respect de ce règlement

Article 9 : il sera distribué **DEUX BADGES** par stand

Article 10 : le non-respect de ce règlement entraînera une exclusion définitive de l'exposant Contrevenant.

BURDIJOUETS

62^{ème} SALON DU JOUET ANCIEN ET DE COLLECTION
DE LA SECTION 3M DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD-OUEST
DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022

**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à Pierre Fauré,
60 rue du Haut Brion - 33600 PESSAC**

Nom : Prénom : Tél :

Adresse :

e-mail :

Nom de la personne accompagnatrice :

DEUX BADGES PAR STAND

particulier

N° de carte d'identité

Date et préfecture

professionnel

N° registre de commerce

.....

Fournir une photocopie d'une pièce d'identité

Ci-joint **un chèque** de € pour mètre(s) à 20 € le mètre à **l'ordre de : Section 3M - ACSO** (Chèque obligatoire sinon inscription nulle).

Type d'objets présentés :

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> voitures | <input type="checkbox"/> figurines en plomb | <input type="checkbox"/> jouets en tôle |
| <input type="checkbox"/> trains | <input type="checkbox"/> circuits | <input type="checkbox"/> maquettes |
| <input type="checkbox"/> poupées | <input type="checkbox"/> Figurines | <input type="checkbox"/> automobilia |

Vœux concernant l'emplacement et la forme du stand (contre un mur, en angle, etc...) :

.....

Installation samedi : OUI NON

L'envoi du bulletin signé entraîne l'acceptation du règlement du salon.

Fait à le

Signature

RAPPEL LE DOSSIER D'INSCRIPTION doit être COMPLET pour pouvoir être enregistré